

## Cahier des charges

Déploiement des équipes mobiles d'appui aux structures accueillant des personnes avec Troubles du Spectre de l'Autisme (EMA-TSA) sur la région Bourgogne Franche-Comté

## 1. Contexte et objectif de l'appel à candidature

**Les personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme et leurs proches aidants peinent à trouver un accompagnement adapté tout au long de leur vie.**

La création de dispositifs d'appui ressources pour favoriser la montée en compétences des structures qui accompagnent des personnes avec troubles du spectre de l'autisme était un des objectifs de la déclinaison régionale du 3<sup>ème</sup> plan autisme 2013-2017. Il reposait sur le constat que « *la grande majorité des personnes avec troubles du spectre de l'autisme et leurs familles ne trouvent pas de prise en charge adaptée tout au long de leur vie. Les différentes structures existantes sont dans l'incapacité de leur proposer des solutions adaptées soit parce qu'elles n'ont plus de places, soit parce qu'elles ne proposent pas de projet adapté aux spécificités de l'autisme. Par ailleurs, les personnes qui ont la chance d'être correctement accompagnées à un moment de leur vie sont fréquemment victimes des ruptures de parcours générées par l'absence de solutions au moment des transitions entre dispositifs. Ces ruptures sont particulièrement dommageables à l'occasion du passage à l'âge adulte où elles génèrent des situations de crises violentes qui entraînent le plus souvent l'exclusion et la régression. De même, sont encore trop nombreux les adultes engagés dans des parcours au long court inadéquats (hospitalisation psychiatrique, les jeunes adultes en établissements pour enfants dits « amendements Creton », ...) générant des répercussions souvent négatives sur leur qualité de vie.* »<sup>1</sup>.

Cette situation s'explique par **plusieurs lacunes qui persistent**, notamment un nombre limité de places dans les structures existantes, une offre inadaptée aux spécificités de l'autisme et des parcours au long court inadéquats (hospitalisation psychiatrique, jeunes adultes relevant de l'amendement « Creton » ...). Aussi, si des parcours sont possibles dans des structures non agréées autisme, ils nécessitent une adaptation des interventions aux besoins et spécificités des personnes. Dans le cas contraire, cela amène à des **répercussions souvent négatives sur la qualité de vie de ces personnes**.

Pour répondre à cet enjeu, l'ARS Bourgogne-Franche Comté a donc déployé des **dispositifs d'appui dans chaque département destiné à soutenir l'accompagnement des personnes porteuses de Troubles du Spectre Autistique (TSA) dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS)**. Ces dispositifs ont été déployés de manière différente entre les deux ex-régions Bourgogne et Franche Comté :

- 4 Dispositifs d'Appui TSA (DATSA) en Bourgogne, déployés depuis 2018,
- 4 Equipe Mobile Autisme (EMA) en Franche-Comté, déployées depuis 2017.

Ces deux dispositifs ont la même philosophie d'accompagnement des professionnels des ESMS mais des modalités de saisines et des publics différents.

Dans une **optique d'homogénéisation et de lisibilité de cette offre mais aussi de son évolution au regard des besoins du territoire**, l'ARS Bourgogne-France Comté souhaite accompagner la convergence de ces deux dispositifs. Leurs missions, présentées dans le cadre de cet appel à candidature, sont liées à la Stratégie Nationale pour l'Autisme au sein des

---

<sup>1</sup> [plan-autisme2013 \(solidarites-sante.gouv.fr\)](http://plan-autisme2013.solidarites-sante.gouv.fr)



Troubles du Neurodéveloppement<sup>2</sup>. En effet, elles répondent aux engagements préconisés, notamment en ce qui concerne le renforcement de la formation et l'application des recommandations de bonnes pratiques relatives à l'autisme.

C'est dans ce contexte qu'elle lance un appel à candidature pour le **déploiement de huit Equipes Mobiles d'Appui aux structures accompagnant des personnes avec Troubles du Spectre de l'Autisme « EMA-TSA »**.

**Une équipe interviendra sur chaque territoire de proximité** (Doubs, Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt, Jura, Haute-Saône, Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, et Yonne) **afin de couvrir l'ensemble de la région Bourgogne Franche-Comté**.

## 2. Cadre juridique

Le présent appel à candidature concerne la création d'équipes mobiles d'appui aux établissements et services médico-sociaux et sanitaires accompagnant des personnes avec troubles du spectre de l'autisme. Ces équipes mobiles correspondent à une mission complémentaire qui sera confiée à un ESMS, s'agissant de crédits médico-sociaux. Elle ne donne pas lieu à une autorisation propre, mais sera rattachée à l'autorisation de l'établissement porteur. Cette mission fera l'objet d'un conventionnement entre l'ARS BFC et l'ESMS concerné.

## 3. Cadre spécifique pour l'accompagnement de l'autisme

Toute candidature déposée devra se référer aux textes ci-après :

### Textes spécifiques aux TSA

- Recommandation de bonne pratique : Autisme et autres troubles envahissants du développement : diagnostic et évaluation chez l'adulte. HAS – Haute autorité de santé, 2011.
- Recommandation de bonne pratique : Trouble du spectre de l'autisme - Signes d'alerte, repérage, diagnostic et évaluation chez l'enfant et l'adolescent. HAS – Haute autorité de santé, 2018.
- Recommandation de bonne pratique : Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte. HAS – Haute autorité de santé, 2017
- Recommandation de bonne pratique : Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent HAS – Haute autorité de santé, 2012.

### Autres textes

- Recommandation de bonnes pratiques professionnelles : Les « comportements-problèmes » au sein des établissements et services accueillant des enfants et adultes

---

<sup>2</sup> [strategie nationale autisme 2018.pdf \(handicap.gouv.fr\)](#)



handicapés. ANESM - Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, 2016 et 2017

- Guide méthodologique : Qualité de vie : handicap, les problèmes somatiques et les phénomènes douloureux. ANESM - Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, 2017.
- Recommandation de bonne pratique : Accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire : recommandation de bonne pratique. HAS – Haute autorité de santé, 2021.
- Recommandation de bonne pratique : L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel. HAS – Haute autorité de santé, 2022.

## 4. Caractéristique du projet

### 4.1. Territoires d'implantation et capacité d'accueil

Chaque EMA-TSA interviendra sur un territoire de proximité (Doubs, Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt, Jura, Haute-Saône, Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, et Yonne) afin de couvrir l'ensemble de la région Bourgogne Franche-Comté.

Ainsi, **chaque EMA-TSA a vocation à intervenir et couvrir l'ensemble de son territoire.**

### 4.2. Population et structures cibles

Les interventions des EMA-TSA visent à améliorer l'accompagnement des personnes avec troubles du spectre de l'autisme, notamment ceux manifestant des « comportements-problèmes » ou des troubles du comportement sévères, dont la gestion nécessite un appui par une équipe spécialisée.

Il peut s'agir :

- **De personnes prises en charge dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ne disposant pas d'agrément autisme** tels que : MAS, FAM, foyer de vie, foyer d'hébergement, ESAT, SAMSAH, SAVS, IME, SESSAD, EHPAD etc.
- **Des personnes prises en charge dans des établissements de santé avec une autorisation en psychiatrie et pédopsychiatrie** (CMP, hôpitaux de jour, CATTP, services d'hospitalisation complète...),

**A noter que l'intervention de l'EMA-TSA dans les ESMS disposant d'un agrément autisme TSA pourra être mise en œuvre sous réserve de l'accord préalable de l'ARS, en fonction des besoins repérés.**

Les interventions des EMA-TSA seront au bénéfice **d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de personnes âgées bénéficiant d'un diagnostic de Troubles du Spectre de l'Autisme formalisé selon les recommandations de bonnes pratiques professionnelles ou avec une suspicion de TSA. Cela inclut notamment les personnes repérées suite au déploiement de la mesure 37 (Cf. partie 4.3).**



### 4.3. Prestations et activités à mettre en œuvre

Les EMA-TSA auront une mission de soutien aux structures accueillant des personnes avec TSA avec comme objectifs d'offrir un appui technique et une expertise aux professionnels :

- **Dans la compréhension des besoins des bénéficiaires et leur famille**, à travers l'observation et les évaluations fonctionnelles réalisées. Elles permettront ainsi une aide à l'analyse des problématiques, et notamment les comportements-problèmes ;
- **Dans l'élaboration et la coordination de programmes d'interventions, et/ou l'adaptation des modalités d'accompagnement et de prise en charge ;**
- **Dans la transmission de compétences et savoir-faire d'outils et de méthodes spécifiques.** Les outils et les méthodes spécifiques utilisés dans l'accompagnement des personnes atteintes de TSA, sur lesquels s'appuieront les EMSA-TSA, sont présentés en annexe 1.

L'accompagnement proposé par les EMA-TSA doit viser le transfert des compétences auprès des structures accueillant des personnes avec troubles du spectre de l'autisme et à ce titre doit rester limité dans le temps. **L'EMA-TSA intervient ainsi sur une durée de douze mois renouvelable une fois.**

L'accompagnement proposé par les EMA-TSA est majoritairement composé d'interventions individuelles. Des interventions collectives peuvent être mises en œuvre dans deux cas de figure :

- **En complément d'une intervention individuelle**, quand le besoin est avéré, l'EMA-TSA peut intervenir sur une mission de sensibilisation/information des professionnels des structures cibles. **Ces actions collectives de sensibilisation/information doivent être programmées en complément d'une intervention individuelle** et s'inscrire dans la continuité de l'accompagnement de celle-ci. Elles ne constituent pas une mission en tant que telle de ces équipes mobiles.
- **Au titre de la mesure 37 d'aide au repérage et d'accompagnement d'une démarche structurée de diagnostic et d'orientation.** Ainsi, **l'EMA-TSA n'a pas vocation à poser de diagnostic.** Toutefois, dans le cadre de sa mission de transmission de compétences et savoir-faire, outils et méthodes spécifiques, les EMA-TSA – dans le cadre de la mesure 37 de la Stratégie Nationale Autisme au sein des TND « Repérage des personnes adultes non diagnostiquées au sein des établissements de santé autorisés en psychiatrie et en ESMS généralistes » (voir annexe 2) – auront une **mission d'aide au repérage et d'accompagnement d'une démarche structurée de diagnostic et d'orientation vers les structures compétentes.** Cette mission correspond à un accompagnement sous forme d'interventions collectives.

**A noter que les EMA-TSA bénéficieront d'une formation spécifique à la mesure 37 pour mieux les accompagner dans le cadre de cette mission.**



La finalité des interventions sur site par l'EMA-TSA est de contribuer ainsi à **l'amélioration de la qualité de l'accompagnement du bénéficiaire par l'élaboration de préconisations de travail pour les professionnels**. Ces actions ciblées s'appuient sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) concernant l'autisme. Elles sont basées sur des techniques d'accompagnement développementales et comportementales selon les besoins et les spécificités de chaque personne avec TSA.

**Elles tiennent compte de l'environnement de la personne et des organisations de chaque structure**. Ainsi, l'EMA-TSA repère les possibilités d'action de la manière la plus pertinente et la plus fonctionnelle possible. Elle s'appuie sur les compétences des établissements et services au sein desquels elle intervient et ne se substitue pas à l'action des professionnels. Lorsque les compétences nécessaires ne sont pas disponibles au sein de la structure, l'EMA-TSA identifiera les ressources existantes sur le territoire, mobilisables par l'établissement ou le service.

L'EMA-TSA contribue ainsi à :

- **L'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires et de leur famille en proposant des réponses adaptées et modulables à chaque situation individuelle, par une montée en compétences des structures du territoire ;**
- **Soutenir la continuité de l'accompagnement dans tous les lieux de vie et notamment durant les périodes de changement** (passage du secteur enfance au secteur adulte, changement de structures d'accueil...), et ainsi **prévenir les situations de rupture ;**
- **Développer des modes d'accompagnement spécifiques et innovants en tenant compte de l'environnement d'accueil existant.**

#### 4.4. Inscription dans le réseau

Les EMA-TSA interviennent dans une logique de subsidiarité. Elles constituent une offre complémentaire destinée aux personnes avec TSA et interviennent en complément des dispositifs existants – dans le respect du périmètre d'intervention défini par ce cahier des charges – sans s'y substituer.

Ainsi, il est demandé aux **EMA-TSA de s'inscrire dans le maillage territorial** intégrant les professionnels chargés du diagnostic et ceux intervenant dans l'accompagnement et la prise en charge. Des conventions de partenariat devront être signées avec leurs partenaires afin de formaliser leurs articulations, notamment avec les PCPE, équipes de diagnostic de niveaux 2 et 3, ...

**La coordination et la coopération des EMA-TSA avec leur environnement est primordial dans la continuité, la cohérence et la qualité de l'accompagnement des personnes avec Troubles du Spectre de l'Autisme.**



#### 4.5. Modalité de saisine

**L'EMA-TSA pourra être sollicitée directement par les établissements sanitaires et les ESMS.**

Pour répondre à ces demandes, l'EMA-TSA pourra **intervenir dans l'ensemble des lieux de vie où la personne avec autisme est accueillie et/ou accompagné** (domicile personnel, milieu familial, milieu professionnel, milieu scolaire-universitaire, structures sportives et de loisirs etc.).

Il appartient à la structure demandeuse de faire le lien avec les familles ou les représentants légaux de la personne avec TSA pour recueillir leur consentement à l'intervention de l'EMA-TSA et la formulation du plan d'action. L'EMA-TSA devra s'assurer de la mise en place de ces démarches avant son intervention.

Une charte de fonctionnement précisant les conditions de fonctionnement et les liens avec les familles sera diffusée auprès des établissements avant la première intervention.

Les EMA-TSA pourront être amenées à réorienter la demande, notamment vers les équipes en charge du diagnostic si une réévaluation ou un diagnostic complémentaire est nécessaire.

**A noter qu'il est attendu des EMA-TSA une intervention auprès des structures dans le respect des délais suivants :**

- **dans les 15 jours pour une première prise de contact avec la structure, suite à la réception de la demande,**
- **dans les 30 jours maximum pour la réalisation de la première intervention, suite à la première prise de contact.**

#### 4.6. Articulation avec le Centre Ressource Autisme notamment sur les missions de formation

Afin d'harmoniser les pratiques et de créer une culture commune à la prise en charge des TSA sur la région Bourgogne Franche-Comté, l'animation du réseau des EMA-TSA est confiée aux 2 Centres Ressources Autisme (CRA) de la région.

Elle portera notamment sur les domaines suivants :

- Formation des EMA-TSA en vue d'actualiser leur connaissance et d'harmoniser leurs pratiques,
- Mise à disposition des ressources et outils,
- Intersession de pratiques,
- Mise en lien avec les structures du territoire,
- Organisation de rencontres régulières entre les équipes (2-3 fois par an) afin de favoriser les échanges sur les pratiques et de capitaliser sur les outils utilisés.

#### 4.7. Ressources humaines



L'EMA-TSA s'articulera autour d'une équipe pluridisciplinaire composée a minima des professionnels suivantes :

- Médecin formé aux TSA,
- Psychologues ou neuropsychologues,
- Compétences éducatives et paramédicales.

Outre ces professionnels composant le socle de l'EMA-TSA, cette dernière pourra s'adjoindre les compétences de tout autre professionnel utile à son intervention. Il sera fait appel à ces professionnels ressources en cas de besoin et selon leur spécialisation.

Le personnel pourra être salarié de la structure ou bien mis à disposition par convention par un partenaire.

Le rôle et les missions de chaque professionnel devront être détaillés dans la candidature, ainsi que les modalités de coordination de l'EMA-TSA.

La candidature présentera un tableau des effectifs de l'EMA-TSA en veillant à identifier :

- o Les personnels permanents et les personnels ressources (qualification et ETP),
- o Les personnels salariés et les personnels mis à disposition, ainsi que leur structure d'origine.

Il proposera également un plan de recrutement. Le cas échéant, le candidat présentera le parcours professionnel et l'expérience dans le champ de l'autisme des personnels d'ores et déjà identifiés pour intégrer l'EMA-TSA.

Le candidat veillera à garantir un haut niveau de compétences des professionnels de l'EMA-TSA dans le champ de l'autisme. Pour ce faire, il précisera les modalités d'actualisation des connaissances de cette équipe, dont un plan de formation continue en conformité avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles.

#### 4.8. Modalités de financement

Les EMA-TSA seront financées sous forme de dotation globale.

**Les moyens budgétaires alloués** pour le financement annuel des huit EMA-TSA sont composés d'une part **fixe de 152 000 euros** et d'une **part variable qui est de 108 000 euros pour les trois départements les plus peuplés.**

Ainsi, pour les territoires dont le nombre d'habitants est supérieur à 390 000 habitants, le budget est fixé à **260 000 euros par an** (correspond à la part fixe et à la part variable). Cela concerne les territoires suivants : le **Doubs, la Saône et Loire et la Côte d'Or.**

Pour les autres territoires que sont la **Nièvre, l'Yonne, le Jura, la Haute-Saône et l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt, ce budget est fixé à 152 000 euros** (correspond à la part fixe).



Le candidat présentera les documents suivants :

- Le plan de financement,
- Le budget prévisionnel en année pleine,
- Les comptes consolidés du gestionnaire.

## 5. Conditions d'éligibilité :

L'ARS BFC sélectionnera les projets au regard des critères suivants :

- Être adossée à un établissement ou service médico-social disposant pour tout ou partie de sa capacité d'un agrément spécifique autisme,
- Avoir une expérience dans l'accompagnement de personnes porteuses de TSA et un projet cohérent avec les interventions prévues,
- Avoir une expérience dans la gestion d'un dispositif d'appui ressources aux autres ES ou ESMS du territoire,
- Avoir une connaissance du territoire et du public,
- S'inscrire dans une dynamique de territoire,
- Respecter les recommandations nationales de bonnes pratiques HAS et ANESM,
- Avoir une stratégie d'amélioration continue de la qualité et du service rendu aux usagers
- Disposer de ressources humaines avec des compétences en adéquation avec le projet et une articulation avec les autres ressources disponibles.

## 6. Eléments attendus

**La demande doit être claire, concise et argumentée et reprendre à minima le plan suivant :**

- Présentation des grandes lignes du projet d'établissement ou de service de rattachement, en y intégrant l'équipe mobile,
- L'expérience du candidat dans l'accompagnement des personnes avec Troubles du Spectre de l'Autisme, et dans l'appropriation des interventions recommandées,
- Description des éléments de contexte de l'équipe mobile (indicateurs RH, organigramme de l'équipe, plan de formation pluriannuel sur les TND, indicateurs clés issus de l'enquête de satisfaction auprès des usagers, file active...),
- Description opérationnelle de l'équipe mobile (éléments descriptifs des prestations et activités, des modalités d'intervention, modalités de validation et de priorisation des demandes d'intervention, l'environnement...),
- L'organisation et la gouvernance interne (organigramme, instances, délégations) pour l'équipe mobile ainsi que l'ensemble des activités dont ils assurent la gestion,
- Les valeurs du projet associatif et/ou les orientations posées par l'entité gestionnaire dans l'accompagnement et l'accompagnement des personnes avec autisme,
- Tout document permettant de décrire de manière complète l'équipe mobile en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges,



- Evaluation de l'action : une attention particulière sera portée sur le choix des indicateurs de résultats proposés et à leur fiabilité.

## 7. Evaluation et indicateurs d'activité

Le candidat devra inscrire le fonctionnement de l'équipe mobile dans une démarche d'amélioration continue de la qualité.

Aussi, un rapport d'activité respectant la trame qui sera fournie au gestionnaire et englobant tous les indicateurs demandés sera remis annuellement à l'ARS BFC, au plus tard au 30 avril de l'année N+1.

Le gestionnaire tiendra informé l'ARS BFC de la mise en œuvre des mesures financées. Afin d'en faciliter le suivi, le gestionnaire s'engage à adresser à l'ARS BFC, au moment de l'ERRD ou des comptes administratifs un bilan de la mise en œuvre des mesures financées, accompagné de justificatifs financiers (ex : factures acquittées, justificatif de présence aux formations) lors de l'envoi de l'ERRD en avril ou juillet (selon la nature de l'ESMS) de l'année N+1.

### Cible d'activité

Les EMA-TSA s'engagent à réaliser une activité, en termes de file active liées aux situations individuelles et accompagnement dans le cadre de la mesure 37 de :

- **37 suivis annuels<sup>3</sup> pour les territoires de la Nièvre, l'Yonne, le Jura, la Haute-Saône et l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt ;**
- **67 suivis annuels pour les territoires du Doubs, de la Saône et Loire et de la Côte d'Or.**

Cette cible a été calculée en partant d'une estimation d'un suivi individuel d'un établissement constitué de 8 demi-journées d'intervention/préparation. L'estimation a été faite sur la base des éléments suivants :

- 47 semaines \* 90% de taux de présence = 42,3 semaines d'activité = 211,5 jours d'activité = 423 demi-journées d'activités
- Soit une journée et demie par semaine dédiée aux réunions, à la coordination et à la gestion administrative par semaine = 296 demi-journées
- Soit un suivi moyen d'une situation individuelle impliquant entre 8 demi-journées d'intervention/préparation
- Soit deux budgets définis en fonction des besoins sur le territoire :
  - Nièvre, l'Yonne, le Jura, la Haute-Saône et l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt : budget socle de 152 000 euros permettant l'embauche d'un binôme éducatif/paramédical d'environ 1 ETP chacun

---

<sup>3</sup> Les suivis incluent : les suivis individuels + les suivis d'établissements sanitaires et médico-sociaux dans le cadre de la mesure 37



- Doubs, Saône-et-Loire, Côte-d'Or : un budget socle+ variable de 260 000 euros permettant l'embauche d'un binôme éducatif/paramédical d'environ 1,80 ETP chacun
- la cible d'activité en termes de file active liées aux situations individuelles devrait être comprise entre :
  - Pour les territoires de la Nièvre, l'Yonne, le Jura, la Haute-Saône et l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt : **37 suivis annuels** (comprenant les suivis individuels et les accompagnements des établissements dans le cadre de la mesure 37)
  - Pour les départements du Doubs, de la Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or : **67 suivis annuels** (comprenant les suivis individuels et les accompagnements des établissements dans le cadre de la mesure 37)

## 8. Demande de renseignements et dépôt de candidature

Les demandes de renseignement pourront s'effectuer par mail auprès de la Direction de l'Autonomie :

- **Eloïse GRONDIN** : [eloise.grondin@ars.sante.fr](mailto:eloise.grondin@ars.sante.fr)

Le délai de dépôt de candidature est fixé au 31/01/2023.

**Le projet est à transmettre à l'adresse suivante : [ars-bfc-autisme@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-autisme@ars.sante.fr)**



## Annexe 1 : Les outils utilisés dans l'accompagnement des personnes atteintes de TSA



### Echelles d'évaluation diagnostiques et fonctionnelles dans l'Autisme

Catégorie/Domaine	Nom de l'outil	Date de la dernière révision	Tranche d'âge	Professionnel habilité	Accessibilité	Accès	Commentaire	
Grilles de repères développementaux	Test simplifié de Gesell	1951	4 semaines à 5 ans	Médecins, (neuro)psychologues formé	Gratuit	<a href="http://mc31200.free.fr/MG-liens/Pediatrie/test_Gesell.pdf">http://mc31200.free.fr/MG-liens/Pediatrie/test_Gesell.pdf</a>		
	Le développement de l'enfant au quotidien De 0 à 6 ans	2014	0 à 6 ans	Tout professionnel de santé	Gratuit	<a href="https://www.editions-chu-sainte-justine.org/media/livre/document/253_Tableau_synthese_Dev_06ans.pdf">https://www.editions-chu-sainte-justine.org/media/livre/document/253_Tableau_synthese_Dev_06ans.pdf</a>		
	Le développement de l'enfant au quotidien De 6 à 12 ans		6 à 12 ans	Tout professionnel de santé	Gratuit	<a href="https://www.editions-chu-sainte-justine.org/media/livre/document/258_TableausynthAse6-12ans.pdf">https://www.editions-chu-sainte-justine.org/media/livre/document/258_TableausynthAse6-12ans.pdf</a>		
Dépistage TSA	Modified Checklist Autism for Toddlers - Révisé/Follow-up (M-CHAT-R/F)	2009	16 à 30 mois	Tout professionnel connaissant l'outil/formé	Gratuit	<a href="https://secureservercdn.net/104.238.68.130/545.e42.myftpupload.com/wp-content/uploads/2015/05/M-CHAT-R_F_French.pdf">https://secureservercdn.net/104.238.68.130/545.e42.myftpupload.com/wp-content/uploads/2015/05/M-CHAT-R_F_French.pdf</a>	Disponible en plusieurs langues	
	Checklist for Autism (CHAT) : partie observation	1992	18 à 30 mois	Tout professionnel connaissant l'outil/formé	Gratuit	<a href="https://www.inforautisme.be/02quoidepistage_chat_tableau.htm">https://www.inforautisme.be/02quoidepistage_chat_tableau.htm</a>	M-CHAT est le plus à jour pour l'entretien mais la partie observation reste intéressante	
	Quantitative Checklist for Autism (Q-CHAT)	2008	18 à 24 mois	Tout professionnel connaissant l'outil/formé	Gratuit	<a href="https://docs.autismresearchcentre.com/tests/QCHAT_Fran%C3%A7aise.pdf">https://docs.autismresearchcentre.com/tests/QCHAT_Fran%C3%A7aise.pdf</a>	non validé en français, traduction maison dispo	
	Social Communication Questionnaire (SCQ) / Questionnaire de Communication Sociale (QCS)	VF 2013	À partir de 4 ans avec un âge mental supérieur à 2 ans	Professionnel de niveau C (min. Licence)	Payant (Hogrefe)	<a href="https://www.hogrefe.fr/produit/scq-questionnaire-de-communication-sociale-pour-le-depistage-des-troubles-du-spectre-autistique/">https://www.hogrefe.fr/produit/scq-questionnaire-de-communication-sociale-pour-le-depistage-des-troubles-du-spectre-autistique/</a>		
	Autism Spectrum Rating Scale (ASRS)	2009	2 à 18 ans	Professionnel de niveau C (min. Licence)	Payant (Pearson canada, Hogrefe UK)	<a href="https://www.pearsonclinical.ca/store/caassessments/fr/autism/autism-spectrum-rating-scales/p/100008233.html?tab=details-du-produit">https://www.pearsonclinical.ca/store/caassessments/fr/autism/autism-spectrum-rating-scales/p/100008233.html?tab=details-du-produit</a>	non validé en français	
	Social Responsiveness Scale, 2nd edition (SRS-2)	2022	2,5 ans à adulte	Professionnel de niveau C (min. Licence)	Payant (Hogrefe)	<a href="https://www.hogrefe.fr/produit/srs-2-echelle-de-reciprocite-sociale/">https://www.hogrefe.fr/produit/srs-2-echelle-de-reciprocite-sociale/</a>	DEPISTAGE + DIAGNOSTIC	
	Ritvo Autism Asperger Diagnostic Scale-Revised (RAADS-R)	2011	2,5 ans à adulte	Tout professionnel connaissant l'outil/formé	Gratuit	En ligne : <a href="http://www.psychomedia.qc.ca/tests/echelle-diagnostique-de-l-autisme-et-de-l-asperger-raads-14-screen">http://www.psychomedia.qc.ca/tests/echelle-diagnostique-de-l-autisme-et-de-l-asperger-raads-14-screen</a>		
	L'échelle Australienne du syndrome d'Asperger	1994	Âge primaire	Tout professionnel connaissant l'outil/formé	Gratuit	<a href="https://v-assets.cdsw.com/fs/Root/aumg2-echelle_possiblelusyndrome_d_asperger.pdf">https://v-assets.cdsw.com/fs/Root/aumg2-echelle_possiblelusyndrome_d_asperger.pdf</a>		
	Autism Mental Status Examination (AMSE)	2020	Enfant, adulte	Tout professionnel connaissant l'outil/formé	Gratuit	En ligne : <a href="https://site.arapi-autisme.fr/wp-content/uploads/2020/12/Pre%CC%81sentation-4-ARAPI-webinaire-12-12-20201.pdf">https://site.arapi-autisme.fr/wp-content/uploads/2020/12/Pre%CC%81sentation-4-ARAPI-webinaire-12-12-20201.pdf</a>	Sensibilité semblable à celle de l'ADOS et du DSM-5	
	Autism Spectrum Screening Questionnaire Revised for Girls (ASSQ-REV)	1999	Enfants et adolescents	Tout professionnel connaissant l'outil/formé	Gratuit	<a href="https://www.gu.se/en/gnc/resources/screening-questionnaires/assq-autism-spectrum-screening-questionnaire#:~:text=questionnaire%20for%20autism-,About%20the%20ASSQ,screening%20tools%20in%20the%20world.">https://www.gu.se/en/gnc/resources/screening-questionnaires/assq-autism-spectrum-screening-questionnaire#:~:text=questionnaire%20for%20autism-,About%20the%20ASSQ,screening%20tools%20in%20the%20world.</a>	non validé en français	
	Autism Spectrum Screening Questionnaire (ASSQ)	1999	Enfants et adolescents	Tout professionnel connaissant l'outil/formé	Gratuit		non validé en français	
	Autism-spectrum Quotient (AQ)	2001	12-15 ans	Tout professionnel connaissant l'outil/formé	Gratuit, sur demande au CRA Rhône Alpes	En ligne : <a href="http://www.psychomedia.qc.ca/autisme/test-quotient-du-spectre-autistique-adulte">http://www.psychomedia.qc.ca/autisme/test-quotient-du-spectre-autistique-adulte</a>	A compléter avec EQ/SQ	
Diagnostic	Diagnostic TSA	Echelle d'Evaluation Diagnostique des TSA chez les Personnes avec Déficience Intellectuelle (PDD-MRS)	2018	adulte	Psychologue, médecin, tout professionnel connaissant l'outil/formé	Payant (Hogrefe)	<a href="https://www.hogrefe.fr/produit/pdd-mrs-deficience-intellectuelle-autisme/">https://www.hogrefe.fr/produit/pdd-mrs-deficience-intellectuelle-autisme/</a>	DEPISTAGE + DIAGNOSTIC
		Entretien pour le Diagnostic de l'Autisme (ADI-R)	2011	Niveau de développement au moins égal à 24 mois	Médecins, (neuro)psychologues formés	Payant (Hogrefe)	<a href="https://www.hogrefe.fr/produit/adi-r-entretien-semi-structure-pour-le-diagnostic-de-l-autisme/">https://www.hogrefe.fr/produit/adi-r-entretien-semi-structure-pour-le-diagnostic-de-l-autisme/</a>	
	Diagnostic TSA : sévérité	Echelle d'Observation pour le Diagnostic de l'Autisme (ADOS-2)	2015	12 mois - adulte	Médecins, (neuro)psychologues formés	Payant (Hogrefe)	<a href="https://www.hogrefe.fr/produit/ados-2diagnostic-de-lautisme/">https://www.hogrefe.fr/produit/ados-2diagnostic-de-lautisme/</a>	
		Echelle d'Evaluation de l'Autisme chez l'Enfant (CARS-2)	2010 (ENG)	24 mois - 13+	Tout professionnel connaissant l'outil/formé	Payant (WPS)	<a href="https://www.wpspublish.com/cars-2-childhood-autism-rating-scale-second-edition">https://www.wpspublish.com/cars-2-childhood-autism-rating-scale-second-edition</a>	CARS 2 non traduite en français
		Echelle d'Evaluation des Comportements Autistiques (ECA-R)	2003	Enfants jusqu'à 12 ans	Tout professionnel connaissant l'outil/formé	Plus édité	CRA Tours ?	en attente de la parution de l'ECA-2
Echelle des Comportements Autistiques (ABC)	1988	18 mois à 35 ans	Parents/soignants	Plus édité ?	Introuvable	Validité discriminante insuffisante ; non validé en français		
Evaluation du développement (non-exhaustif, autres échelles sur : <a href="http://www.apprentisys.be/echel">http://www.apprentisys.be/echel</a> )	Echelle de développement psychomoteur de la première enfance de Brunet-Lézine (BL-R)	2001	2 à 30 mois	Médecins, (neuro)psychologues, psychomotriciens formés	Payant (ECPA by Pearson)	<a href="https://www.pearsonclinical.fr/blr-echelle-de-developpement-psychomoteur-de-la-premiere-enfance-de-brunet-lezine">https://www.pearsonclinical.fr/blr-echelle-de-developpement-psychomoteur-de-la-premiere-enfance-de-brunet-lezine</a>		
	Echelle de Denver, Denver Developmental Screening Test (DDST)	1992	Naissance à 6 ans	Médecins, (neuro)psychologues formés	Gratuit	<a href="https://afpa.org/outil/test-de-developpement-de-denver/">https://afpa.org/outil/test-de-developpement-de-denver/</a>		
	Bayley Scales of Infant and Toddler Development 3e ed (CSID-III)	2006	1 mois à 3 ans 1/2	Médecins, (neuro)psychologues formés	Payant (Pearson canada : ENG)	<a href="http://www.portailenfance.ca/wp/wp-content/uploads/2015/09/BSID-III_VG.pdf">http://www.portailenfance.ca/wp/wp-content/uploads/2015/09/BSID-III_VG.pdf</a> <a href="https://www.pearsonassessments.com/store/usassessments/en/Store/Professional-Assessments/Behavior/Adaptive/Bayley-Scales-of-Infant-and-Toddler-Development-%7C-Third-Edition/p/10000123.html">https://www.pearsonassessments.com/store/usassessments/en/Store/Professional-Assessments/Behavior/Adaptive/Bayley-Scales-of-Infant-and-Toddler-Development-%7C-Third-Edition/p/10000123.html</a>	Non disponible en Français	

Les EMA-TSA pourront également s'appuyer sur les outils développés par le RéQUA dans l'accompagnement des personnes atteintes de TSA. Dans ce cadre, une formation leur sera proposée.

**Formation RéQUA à une méthode ludique d'appropriation des RBPP sur les comportements problématiques :**

Cette formation au format mixte (9h en présentiel et une classe virtuelle de 2h) vise l'appropriation des RBPP comportement problème à travers différentes méthodes pédagogiques : apport théorique, Serious game et études de cas à partir de situations. L'objectif est d'outiller les équipes mobiles afin de mieux accompagner les structures prenant en charge des personnes atteintes de TSA dans la gestion des comportements problématiques.



## Annexe 2 : Présentation de la mesure 37 (1/5)



Délégation interministérielle  
à la stratégie nationale pour l'autisme au sein  
des troubles du neuro-développement



### **1- Mesure relative au repérage adulte en ES et ESMS** Cadre : la mesure 37 de la stratégie nationale pour l'autisme et les TND

#### **Enjeu**

La mise en œuvre, dans le respect des RBPP, d'un projet personnalisé de soins et d'interventions adapté aux besoins des personnes et source d'une meilleure qualité de vie.

#### **Objectif intermédiaire**

L'engagement d'un plan national de repérage des personnes adultes autistes dans les ES autorisés en psychiatrie et en ESMS non spécialisés (Mesure 37)

→ **Un chantier emblématique, légitimement très attendu, qui interroge les pratiques et les organisations, suppose la mobilisation de leviers variés et s'inscrit sur la durée.**

## Annexe 2 : Présentation de la mesure 37 (2/5)



Délégation interministérielle  
à la stratégie nationale pour l'autisme au sein  
des troubles du neuro-développement



### 1- Mesure relative au repérage adulte en ES et ESMS La méthodologie en quelques mots

Prérequis : implication de l'équipe médicale présente et/ou de ressources médicales locales existantes

- Un / des binôme(s) de repérage désigné(s) au sein des structures

Etablissement de santé	Etablissement médico-social
Infirmier référent + psychologue / médecin psychiatre	Educateur / infirmier /accompagnant du quotidien référent + psychologue / chef de service éducatif / médecin (psychiatre ou autre médecin)

- Une équipe support issue d'équipes diagnostiques des CRA ou d'équipes mobiles autisme (cf. CRA Rhône Alpes)

- Une formation de 3 jours des binômes par l'équipe support

- Une supervision de l'équipe support vers les binômes



## Annexe 2 : Présentation de la mesure 37 (3/5)



Délégation interministérielle  
à la stratégie nationale pour l'autisme au sein  
des troubles du neuro-développement



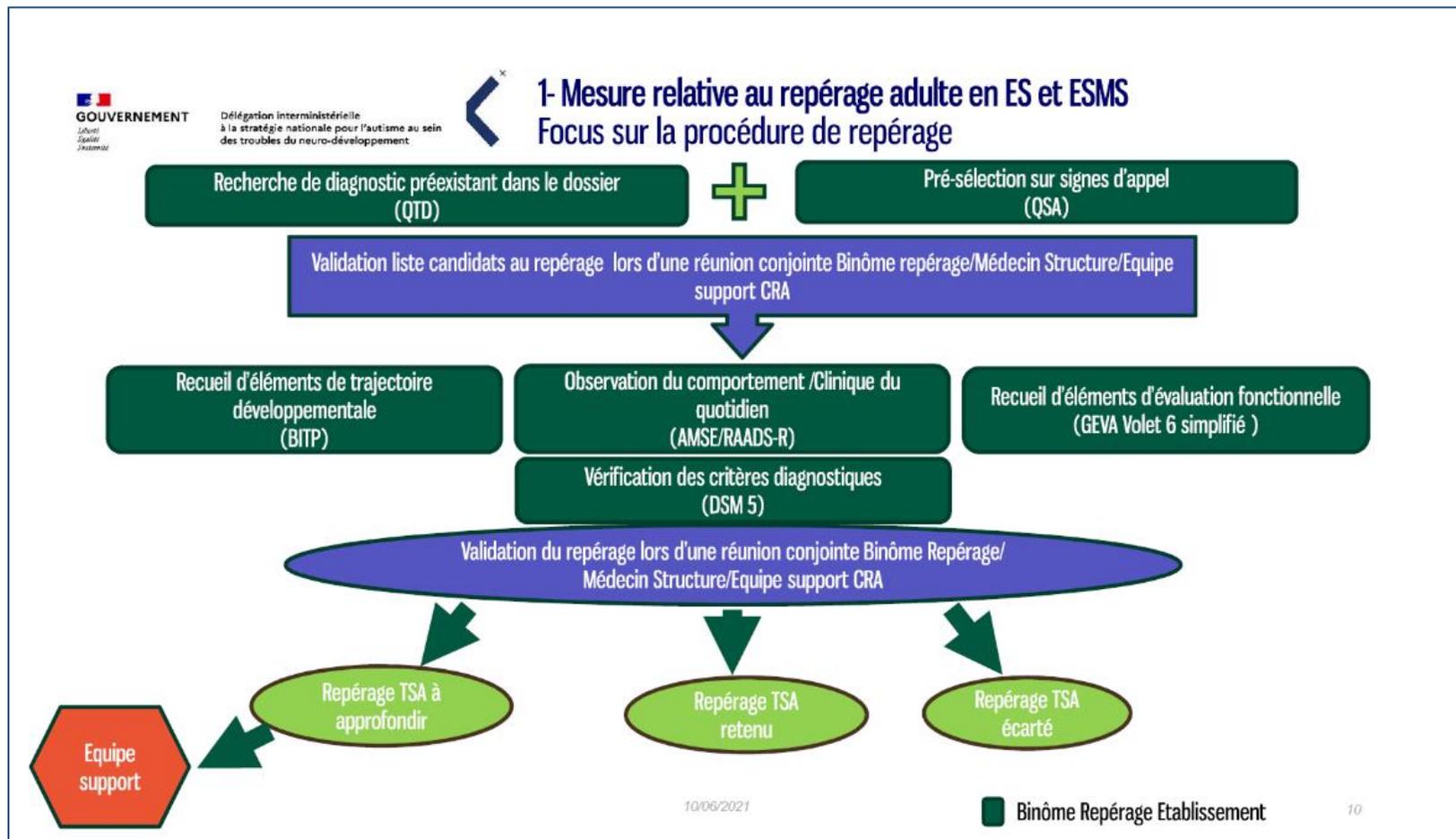
### 1- Mesure relative au repérage adulte en ES et ESMS La méthodologie en quelques mots

**Outils :** présélection basée sur la recherche des diagnostics préexistants dans le dossier et la présence de certains signes d'appel ; validation du repérage après passation de 3 types d'outils qui permettent de renseigner les items du DSM-5 :

- BITP (dimension trajectoire),
- AMSE ou RAADS-R (symptomatologie),
- GEVA simplifié (dimensions fonctionnelles),

→ **Objectif au-delà de la démarche :**  
implémenter le repérage et l'évaluation dans les pratiques des établissements, en lien avec les équipes supports.

## Annexe 2 : Présentation de la mesure 37 (4/5)



## Annexe 2 : Présentation de la mesure 37 (5/5)



### **I- Mesure relative au repérage adulte en ES et ESMS** La méthodologie : à retenir

- Un pilotage stratégique ARS /pilotage opérationnel CRA
  - Un / des binôme(s) de repérage désigné(s) au sein des structures
  - Une formation de 3 jours et un accompagnement des binômes des établissements par une équipe support
  - Outils : présélection basée sur la recherche des diagnostics préexistants dans le dossier et la présence de certains signes d'appel ; validation du repérage après passation de 3 types d'outils : BITP (dimension trajectoire), AMSE ou RAADS-R (symptomatologie), GEVA simplifié (dimensions fonctionnelles), qui permettent de renseigner les items du DSM-5.
- *Au-delà de la démarche : implémenter le repérage et l'évaluation dans les pratiques des établissements*

